



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 125/09

### Objet

Motion sur la branche Sud  
de la LGV Rhin-Rhône

### Secrétaire de séance

Alain Alonzo

### Rapporteur

Claude CHALON

**Conseil Communautaire**  
**14 décembre 2009**  
**Goux- 18 heures**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 90  
Date de la convocation : 25 novembre 2009  
Date de publication : 24 décembre 2009

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

**Délégués absents ayant donné procuration :** B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecartot à J. Thurel

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

Dans le cadre de la concertation lancée par monsieur le Préfet de Région sur la branche Sud de la LGV Rhin-Rhône, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter une motion qui servira de base au courrier qui sera envoyé prochainement par la Communauté d'Agglomération.

Un vote à bulletin secret est réalisé suite à la demande de M. Guibelin.  
Messieurs Petit et Hubert sont désignés comme assesseurs.

Ainsi, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par :

- Nombre de votants :	90
- Bulletins retrouvés dans l'urne :	90
- Bulletins blancs ou litigieux :	08
- Suffrages exprimés :	82
- Bulletins « POUR » :	64
- Bulletins « CONTRE » :	16
- Bulletins « ABSTENTION » :	02

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 21 décembre 2009

N° identifiant : 039-200010650-20091214-12509-DE

- 1 -

- REAFFIRME son attachement à la réalisation de la branche Sud de la LGV Rhin-Rhône comme enjeu d'aménagement majeur au niveau national et européen, notamment dans le cadre du fuseau « Est » tel que défini dans l'étude réalisée par RFF, afin d'assurer au territoire Dolois une attractivité exemplaire ainsi qu'un haut niveau de service,
- REAFFIRME que la branche Sud n'a d'intérêt que si elle assure une réelle desserte des territoires, plus particulièrement jurassiens et Dolois, par le biais de la création d'une gare nouvelle d'interconnexion avec les lignes existantes,
- REAFFIRME l'importance du maintien d'un service de qualité sur les lignes classiques existantes,
- INVITE l'Etat et RFF à prendre en compte pleinement les demandes issues des communes en matière de respect de l'environnement, d'impact paysager et d'aménagement de l'espace en général, en prévoyant notamment toutes les mesures de protection et / ou de compensation possibles,
- REAFFIRME le souhait que l'Etat et les opérateurs RFF et SNCF assurent un niveau de transparence total, tant au niveau des conséquences des choix techniques proposés, qu'au niveau des financements qui devront être mis en œuvre pour réaliser ces infrastructures nouvelles.
- RAPPELLE l'exigence que le coût initial annoncé soit maîtrisé et fiable et que le financement de l'infrastructure, par sa dimension nationale et européenne, soit porté majoritairement par l'Etat et son Etablissement public RFF, ainsi que par l'Union Européenne.
- SOUHAITE que la Communauté d'Agglomération et les communes concernées soient associées étroitement au suivi du projet par le biais d'un comité local de suivi animé par RFF
- AUTORISE monsieur le Président à rédiger une contribution en ce sens et plus détaillée à monsieur le Préfet de Région.

Fait à Dole,  
Le 14 décembre 2009,  
Le Président,